



Recueil des prix des principaux produits et services aux Particuliers

au 1^{er} janvier 2026.



Construisons pour que le monde bouge.

Généralités

Ce document vous présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos agences, sur simple demande ou via www.cic.fr.

Si vous n'avez pas encore signé votre convention de compte, qui régit nos relations réciproques, nous vous invitons à vous la procurer auprès de votre conseiller.

Prix des produits et services

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable. Le taux de la TVA est de 20,00 % au jour de publication.

Le prix des abonnements et des frais d'utilisation des services de la banque à distance, ainsi que celui des opérations réalisées par la banque à distance sont hors coût du fournisseur d'accès internet ou hors coût opérateur.

Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale du CIC.

Recommandations

Les taux des placements et des prêts peuvent varier et nécessitent une étude de prix. Votre conseiller est là pour vous informer.

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix.

N'hésitez pas à le demander à votre conseiller.

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre conseiller qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

Perte ou vol de vos cartes

Opposition 24h/24 - 7j/7

- sur www.cic.fr si vous êtes abonné à un contrat Filbanque
- par téléphone en France (*) 03 88 39 85 78
- par téléphone depuis l'étranger (*) + 33 3 88 39 85 78

(*) Numéro non surtaxé, coût selon opérateur.

Filbanque, vos opérations en ligne

- site Internet www.cic.fr
- par téléphone **0 892 700 300** Service 0,35 € / min + prix appel
- application CIC pour smartphone, disponible sur Google Play store ou l'Apple Appstore.

Dates de valeur

Les dates de valeurs appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos agences et sous www.cic.fr.

Sommaire

- 3 > **Extrait standard des tarifs**
- 4 > **Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte**
Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
- 5 > **Banque à distance**
Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
Frais d'utilisation des services de banque à distance
- 5 > **Vos moyens et opérations de paiement**
Cartes
Virements
Prélèvements / TIP SEPA
Chèques
Frais liés à l'international
Service transfrontière spécifique
- 9 > **Offres groupées de services**
Contrats Personnels
Service Accueil
SBB (Services Bancaires de Base)
Prestations de Base
- 12 > **Irrégularités et incidents**
Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement
- 13 > **Découverts et crédits**
Découvert en compte
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers
Autre crédit
Autres prestations
- 15 > **Épargne et placements financiers**
Épargne bancaire
Placements financiers
- 17 > **Assurances et Prévoyance**
Successions
Résoudre un litige
- 18 > **Informations**

Extrait standard des tarifs ^[1]

[Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement].
Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services [Contrat Personnel] et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance [internet, téléphone fixe, SMS, etc.] (Filbanque)	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Alertes CIC) ^[2]	1,75 € par mois Permettant de recevoir un nombre illimité d'alertes par mois. Soit pour information 21,00 € par an
Tenue de compte	2,25 € par mois Soit pour information 27,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	34,70 € par an
Retrait d'espèces [cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale]	1,10 € par retrait à partir du 3 ^e retrait par mois ^[3]
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assur Carte CIC)	26,00 € par an
Virement [cas d'un virement SEPA occasionnel] :	
• en agence	4,50 € par virement
• par l'Internet	Gratuit
Prélèvement [frais par paiement d'un prélèvement SEPA]	Gratuit
Prélèvement [frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA]	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 € par opération Avec un plafond de 80,00 € par mois

[1] Les établissements de crédit se sont engagés dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

[2] Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.

[3] À partir du 2^e retrait par mois pour les cartes à autorisation systématique. À partir du 5^e retrait dans les Contrats Personnels Global et E-Global. Exonération pour les CB Visa Premier, CB Visa Infinite, CB Mastercard Gold, CB Mastercard World Elite et dans les Contrats Personnels : Patrimoine Actif, Start Jeunes Actifs, Premium CIC, E-Premium CIC, Cap Transat et dans les offres groupées de services spéciales Jeunes.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	Gratuit
Transfert Facile (service d'aide à la mobilité bancaire)	Gratuit ^[1]
Transfert ou clôture d'un compte courant	Gratuit ^[1]
Relevé d'opérations domiciliées	Gratuit
Mise en place d'une procuration	Gratuit

Relevés de compte	
Relevé de compte :	
• mensuel	Gratuit ^[1]
• autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	2,10 €
Rédition d'extrait de compte : par ligne	0,10 €
• minimum	18,50 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit en zone SEPA	2,10 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit hors zone SEPA	4,00 €
Relevé annuel de frais ^[2]	Gratuit ^[1]

Tenue de compte	
Tenue de compte ^[3] , par mois	2,25 €
Tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois ^[4]	30,00 €/an

Services en agence	
Mise à disposition de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, au guichet	Gratuit ^[1]
Frais d'envoi de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par envoi :	
• frais d'envoi	Frais postaux ^[5]
• supplément par commande au guichet	2,50 €
Frais de destruction de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par chéquier ou carnet	7,00 €
Copie d'un chèque émis ou remis à l'encaissement	9,00 €
Attestations diverses	19,00 €
Frais de recherche de documents :	
• ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	22,00 €
• ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe	Contactez-nous
Frais de location de coffre-fort	À partir de 98,00 € par an
Change manuel :	
• billets [achat et vente de devises]	Cours affichés
– en compte	4,60 €
– cash au guichet	4,60 €

[1] Conformément à la réglementation.

[2] Relevé des frais prélevés sur votre compte durant l'année civile au titre des produits et services dont vous bénéficiez, conformément à la Directive Européenne sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement (2014/92/UE).

[3] Gratuite pour les moins de 18 ans. Exonérée dans les offres groupées de services.

[4] Gratuite pour les moins de 18 ans. Dans la limite du solde créditeur du compte.

[5] Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...).

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Filbanque Particulier (Consultation et Gestion des comptes)	Gratuit
---	---------

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ⁽¹⁾

Alertes CIC	1,75 €/mois
-------------	-------------

Frais d'utilisation des services de banque à distance ⁽¹⁾ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Licence DIGIPASS (Authentification forte), par licence	29,00 €
Téléchargement de mouvements archivés supérieurs à 2 mois	7,00 €

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisations annuelles

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat)	
CB Mastercard ou CB Visa Classic	48,00 €
CB Mastercard Parcours J	24,00 €
CB Visa Infinite	340,00 €
CB Mastercard World Elite	300,00 €
CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	140,00 €
CB Mastercard en devise (CHF, USD, GBP et CAD)	55,00 €
CB Mastercard Gold en devise (CHF, USD, GBP et CAD)	140,00 €

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit différé)	
CB Mastercard ou CB Visa Classic	48,00 €
CB Mastercard Parcours J	24,00 €
CB Visa Infinite	340,00 €
CB Mastercard World Elite	300,00 €
CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	140,00 €
CB Mastercard en devise (CHF, USD, GBP et CAD)	55,00 €
CB Mastercard Gold en devise (CHF, USD, GBP et CAD)	140,00 €

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation systématique)	
MOA CB Mastercard	34,70 €
Carte MOA Parcours.J	25,00 €
CB Mastercard Vie Quotidienne (destinée aux majeurs protégés)	20,90 €

Autres cartes et services	
MOA CB Cirrus : carte de retrait internationale	26,00 €
Carte Automate bancaire	9,00 €
Vie Quotidienne : Carte de retrait réseaux CIC, Crédit Mutuel et Cash Services (destinée aux majeurs protégés)	4,50 €
Différé Plus sur cartes CB Visa Premier, CB Visa Infinite, CB Mastercard Gold ou CB Mastercard World Elite	Gratuit
Deuxième carte dans les Contrats Personnels (sauf Contrat Ajustable)	Demi-tarif
Supplément pour carte CVV Évolutif ⁽²⁾	12,00 €
Supplément pour option temps réel ⁽¹⁾⁽³⁾	6,00 €

⁽¹⁾ Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.
⁽²⁾ Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte).
⁽³⁾ Affichage en temps réel des opérations cartes en cours d'enregistrement. Nécessite la détention d'une carte éligible.

Autres cartes et services (suite)	
Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement) ⁽¹⁾	Gratuit
Service E-Retrait (retrait sans carte à un distributeur automatique de billets du CIC, du Crédit Mutuel et de Cash Services) ⁽¹⁾	Gratuit
Choix du visuel (disponible sur certaines cartes), à partir de : • hors série limitée • série limitée	4,00 € Contactez-nous
Anciennes cartes (non commercialisées en 2026)	
CB Mastercard 3F ⁽²⁾	3,00 €
CB Cirrus Parcours J	9,00 €
CB Mastercard Carte J (carte prépayée, à partir de 11 ans)	15,00 €
CB Mastercard Allure	16,00 €

Paielements et retraits ⁽³⁾ - Cartes en euro	
Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen :	
Paieement par carte (la carte est émise par la banque)	Gratuit
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) du CIC, du Crédit Mutuel et de Cash Services	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement avec une carte de paiement ou une carte de retrait internationale, y compris dans l'Espace Économique Européen), appelé aussi « Retrait déplacé » ⁽⁴⁾ : • avec une carte de paiement à autorisation systématique ou une carte de retrait à partir du 2^{ème} retrait par mois, par retrait • avec une autre carte, à partir du 3^{ème} retrait par mois, par retrait	1,10 € 1,10 €
Frais par retrait d'espèces au guichet d'une autre banque, avec carte	10,00 €
Autres opérations ⁽⁵⁾ :	
Paieement ⁽⁶⁾ par carte (la carte est émise par la banque), par paieement • maximum	2,90 % + 0,33 € 10,00 €
Retrait ⁽⁶⁾ d'espèces à un distributeur automatique de billets d'une autre banque, par retrait • maximum	2,90 % + 3,30 € 10,00 €
Forfait International (paieements illimités et 3 retraits par mois), par carte	20,00 €/an
Retrait d'espèces au guichet d'une autre banque, avec carte, par retrait	10,00 €

Paieements et retraits - Cartes en devise	Contactez-nous
--	----------------

Gestion des cartes	
Refabrication d'une carte ⁽⁷⁾	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	72,00 €
Rédition d'un code confidentiel	10,80 €
Rédition d'un code confidentiel en urgence	60,00 €
Frais de duplicata de relevé carte : • ancienneté inférieure ou égale à 12 mois • ancienneté supérieure à 12 mois	22,00 € 39,00 €
Opposition de la carte par le titulaire	Gratuit ⁽⁸⁾
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	7,70 €

⁽¹⁾ Nécessite la détention d'un contrat Filbanque et d'une carte éligible au service.
⁽²⁾ Réservee aux titulaires d'une carte de paiement. Assurance décès annuelle facultative, en option : 2,00 €/an.
⁽³⁾ Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait.
⁽⁴⁾ Gratuit avec cartes CB Visa Premier, CB Visa Infinite, CB Mastercard Gold ou CB Mastercard World Elite. Avantages dans les Contrats Personnels : voir pages 9 et 10.
⁽⁵⁾ Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.cic.fr).
⁽⁶⁾ 50 % de réduction pour les jeunes de moins de 25 ans. Avantages dans les Contrats Personnels : voir pages 9 et 10.
⁽⁷⁾ Gratuit en cas de refabrication suite à mise en opposition par le titulaire.
⁽⁸⁾ Conformément à la réglementation.

Virements

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

La **zone SEPA** (ou Espace SEPA - Single Euro Payment Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, la Cité du Vatican, l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Moldavie.

Le **virement SEPA** est un virement qui remplit les conditions suivantes : être libellé en euro, être opéré au sein de la zone SEPA, être de nature ordinaire (non urgent/express), être obligatoirement en frais partagés (option « SHARE »), permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN du bénéficiaire.

Le **virement non SEPA** est un virement en devise, ou en euro hors de la zone SEPA.

Pour les virements non SEPA, 3 options d'imputation des frais sont disponibles :

- « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option de frais retenue par défaut.
- « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du CIC, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.
- « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE » (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ».

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Virements entre vos comptes	Guichet	Banque à distance
Émission d'un virement (cas d'un virement interne, occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit
En cas de change éventuel	Cf. tarifs "Virements non SEPA"	Cf. tarifs "Virements non SEPA"

Virements permanents	Guichet	Banque à distance
Frais de mise en place ou modification	7,50 €	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent standard ou instantané)	Gratuit	Gratuit
Émission d'un virement (cas d'un virement non SEPA permanent)	Cf. tarifs « Virements non SEPA »	Cf. tarifs « Virements non SEPA »

Virements SEPA	Guichet	Banque à distance
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel), standard ou instantané	4,50 €	Gratuit
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel), instantané via Wero ^[1]	Non disponible	Gratuit
Réception d'un virement SEPA	Gratuit	Gratuit

Virements non SEPA	Guichet	Banque à distance
Émission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA, occasionnel ou permanent)	0,10% du montant (min. 10,00 € / max. 45,00 €) + 5,40 €	0,10% du montant (min. 10,00 € / max. 45,00 €)
Change sur virement non SEPA émis	Taux de change en vigueur au moment de l'opération ^[2]	Taux de change en vigueur au moment de l'opération ^[2]
Réception d'un virement non SEPA	17,50 €	17,50 €
Change sur virement non SEPA reçu	10,00 €	10,00 €

[1] Solution de paiement entre particuliers, accessible uniquement via l'application mobile Wero.

[2] Le taux de change est appliqué lorsque le virement est effectué entre deux comptes tenus dans des devises différentes.

Virements (suite)

Prestations annexes (frais supplémentaires)	
Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet	7,00 €
Commission sur émission d'un virement express :	
• en euro au sein de la zone SEPA	1,00 €
• en devise ou hors zone SEPA	15,15 €
Commission pour émission d'un chèque de banque en devise	24,00 €
Virement SEPA émis et retourné par la banque du bénéficiaire	6,00 €

Prélèvements / TIP SEPA

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Titre Interbancaire de Paiement (frais par paiement d'un TIP SEPA)	Gratuit
Opposition/Révocation du mandat de prélèvement	Gratuit ^[1]
Gestion des créanciers autorisés ou interdits	Gratuit ^[1]
Émission d'un prélèvement SEPA (nécessite la détention d'un numéro ICS)	0,42 €
Création d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	40,00 €

Chèques

	Guichet	Banque à distance
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :		
• par chèque	16,00 €	11,00 €
• par chéquier	32,00 €	27,00 €

Remise de chèque(s) payable(s) à l'étranger en euro ou en devise :	
• commission d'encaissement	0,10 %
– minimum	20,00 €
• supplément si Crédit Après Encaissement (CAE)	24,00 €
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé :	
• pour motif sans provision	Gratuit ^[1]
• pour autre motif	10,00 €
Chèque étranger remis à l'encaissement et retourné impayé	27,00 €
Frais d'émission d'un chèque de banque	16,00 €
Paiement d'un chèque à l'étranger en euro ou en devise	Contactez-nous
Commission de change éventuelle	10,00 €

Frais liés à l'international

Demande de justificatif de paiement	20,00 €
Port sécurisé	48,00 €
Frais de correspondants éventuels	Frais réels

Service transfrontière spécifique

Rapatriement Salaires et Pensions Frontaliers (RSPF - Suisse) :	
• frais de dossier	30,00 €
• abonnement au service	3,00 €/mois
• prélèvement en CHF sur compte CIC en CHF	1,00 CHF/op.

[1] Conformément à la réglementation.

Offres groupées de services

Contrats Personnels

Les Contrats Personnels (CP) CIC réunissent un ensemble de produits et services dont la cotisation mensuelle est plus avantageuse que le tarif des produits et services à la carte. Choisissez simplement la formule qui vous correspond le mieux.

Formules commercialisées en 2026 (produits et services compris)	CP Parcours.J+	CP Start Jeunes Actifs	CP Ajustable V2	CP Global	CP Premium CIC
Cotisation mensuelle, à partir de :	3,20€	6,90 €	6,80 €	13,60 €	23,95 €
Tenue de compte	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré
Filbanque Particulier	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Alertes CIC ^[1]	Inclus	Inclus		Inclus	Inclus
CB Mastercard ou CB Visa Classic		Inclus		Inclus	
CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier					Inclus
MOA CB Mastercard	Inclus		Inclus		
Cash back, si vos achats payés par carte sur 12 mois dépassent :		4 500,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	18 000,00 €
Retraits déplacés (cf. définition page 6)	Inclus	Inclus	Franchise augmentée de 1 / mois	Franchise de 4 / mois	Inclus
Paiement en 3 Fois		Inclus		Inclus	Inclus
Découvert Personnalisé ^[2] , jusqu'à :	150,00 €	500,00 €		500,00 €	5 000,00 €
Seuil de perception d'agios dans le cadre du découvert autorisé/franchise	15 jours / mois				15,00 € / trimestre
SupTréso - Gestion des excédents de trésorerie		Inclus		Inclus	Inclus
Assur Carte - Cartes CIC	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Assurance Protection Juridique					Inclus
Opérations à l'international ^[3]					
Paiements, avec une carte en euro	Inclus	Inclus		Inclus	Inclus
Retraits, avec une carte en euro	3 offerts	3 offerts		3 offerts	Inclus

Autres formules, cotisation mensuelle, à partir de :

CP E-Global (souscription WEB)	9,15 €
CP E-Premium (souscription WEB)	15,30 €
CP Cap Transat	22,95 €
CP Parcours.J	2,00 €

Offres non commercialisées en 2026

Cotisation mensuelle, à partir de :

CP Ajustable V1	5,85 €
CP Essentiel	9,70 €
CP Patrimoine Actif	23,95 €
CP Accès Direct	13,15 €
CP Parcours J	2,00 €

[1] Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.
[2] Assurance décès facultative 1 tête incluse.
[3] Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.cic.fr).

Offres groupées de services (suite)

Service Accueil

Offre aux personnes en situation de fragilité (Ensemble de services bancaires prévus aux articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier).	1,00 €/mois
Un compte (ouverture, tenue et clôture), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique), le dépôt et le retrait d'espèces aux guichets de la banque, 4 virements SEPA par mois (standards ou instantanés), dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité, 2 chèques de banque par mois, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, relevés d'identité bancaire, plafonnement spécifique des commissions d'intervention ^[1] et un changement d'adresse par an.	
Les frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre Service Accueil. Voir détail des frais concernés comportant la mention ^[ET] en page 12 du présent Recueil des prix des principaux produits et services.	

SBB (Services Bancaires de Base)

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévus aux articles L. 312-1 III et D. 312-5-1 du code monétaire et financier).	Gratuit ^[2]
Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements SEPA (standards ou instantanés), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, opérations de caisse, remise de chèques à l'encaissement, les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), deux formules de chèques de banque par mois et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE.	
Plafonnement des frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement du compte à 20,00 € par mois et 200,00 € par an.	

Prestations de Base

Prestations de Base (Ensemble de services bancaires prévus aux articles L. 312-1 II et D. 312-5 du code monétaire et financier).	3,50 €/mois
Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements SEPA (standards ou instantanés), envoi mensuel d'un extrait de compte, remise de chèques à l'encaissement, prélèvements SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux GAB et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE.	

[1] Exonération totale des frais d'incidents bancaires, y compris les frais sur SATD et frais sur saisie-attribution.
[2] Conformément à la réglementation.
[ET] Exonération Totale : ces frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre "Service Accueil".

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier ^{[PG] [ET]} :	
• par opération	8,00 €
• plafond mensuel	80,00 €
Commission d'intervention - Pour les titulaires de l'offre Services Bancaires de Base :	
• par opération	4,00 €
• plafond mensuel	20,00 €
Commission d'intervention - Pour les titulaires de l'offre Service Accueil	
	Gratuit

Opérations particulières

Frais de recherche d'adresse erronée (NPAI/PND)	21,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ^{[PG] [ET]}	13,50 € ^[1]
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (SATD) ^[ET] ou par saisie-attribution ^[ET]	
	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier
• maximum par SATD	90,00 €
• maximum par saisie-attribution	110,00 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ^{[PG] [ET]}	15,30 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ^{[PG] [ET]}	25,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ^{[PG] [ET] [2]} :	
• chèque d'un montant inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
• chèque d'un montant supérieur à 50,00 €	50,00 €
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire ^{[PG] [ET]}	20,00 €
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	14,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ^{[PG] [ET]}	44,00 €
Levée d'interdiction bancaire ^{[PG] [ET]}	Gratuit
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ^{[PG] [ET] [2]} :	
• prélèvement d'un montant inférieur ou égal à 20,00 €	Montant du prélèvement
• au-delà	20,00 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque ^{[PG] [ET]}	Gratuit
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ^{[PG] [ET]}	Gratuit

[1] Tarif pour chaque lettre. 2 lettres facturées au maximum sur une période de 30 jours glissants.
[2] Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.
[PG] Plafonnement Global : ces frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés globalement à hauteur de 25,00 €/mois pour les clients éligibles à l'offre "Service Accueil" et de 20,00 €/mois et 200,00 €/an pour les clients titulaires de l'offre "Services Bancaires de Base".
[ET] Exonération Totale : ces frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre "Service Accueil".

Découverts et crédits

Découvert en compte

Découvert Personnalisé :	
• taux nominal annuel au 01/08/2025 : 15,00 % ⁽¹⁾	Contactez-nous
• frais de mise en place et de renouvellement annuel :	
– découvert de 300,00 € à 1 000,00 €	12,00 €
– découvert au-delà de 1 000,00 €	1,00 % mini 24,00 €
• assurance décès facultative 1 tête :	
– découvert de 300,00 € à 500,00 €	2,52 €
– découvert de 501,00 € à 1 000,00 €	5,04 €
– découvert au-delà de 1 000,00 €	Contactez-nous
Découvert non autorisé	Plafond ^(*) du taux réglementaire
<i>(*) Sauf accord particulier, taux plafond réglementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au JO, diminué de 0,05 %. Ce taux est fonction du solde débiteur moyen du compte sur la période séparant deux arrêts.</i>	- 0,05 %
Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (hors TAEG ⁽²⁾), par trimestre ⁽³⁾	5,00 €

Crédits à la consommation

Crédits renouvelables	
Etalis+ Permet d'étaler des dépenses réglées par carte ou par chèque et de débloquer des fonds par fraction ou en totalité pour sa trésorerie	
Taux	Contactez-nous
Crédit en Réserve/Crédit Liberté Utilisable en totalité ou par fraction pour la réalisation de vos projets personnels	
Taux	Contactez-nous
Frais de déblocage	Gratuit

Crédits amortissables	
Frais de dossier	1,00 %
• minimum	64,00 €
Taux	Contactez-nous

Crédits immobiliers

Frais de dossier	1,00 %
• minimum	400,00 €
Indemnités de remboursement anticipé ⁽⁴⁾	Un semestre d'intérêts
• maximum	3,00 % ⁽⁵⁾

(1) Taux révisable susceptible de modification, concerne un Découvert Personnalisé inférieur à 3 000,00 €. Le TAEG réel est fonction de l'utilisation et indiqué sur le relevé de compte.
(2) Conformément à la réglementation.
(3) Un minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous types de découvert dont le montant utilisé est inférieur à 400,00 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes. Le tarif trimestriel est proratisé pour les autres périodicités d'arrêté.
(4) Indemnités applicables aux crédits immobiliers et applicables aux crédits à la consommation garantis par une hypothèque consentis à compter du 1^{er} juillet 2016.
(5) Taux appliqué au capital restant dû.

Autre crédit

Paiement en 3 Fois Permet d'étaler en 3 fois ou de différer d'un mois une dépense jusqu'à 300,00 €	
• cotisation annuelle	6,00 €
• utilisation	Gratuit
• taux	0,00 %

Autres prestations

Réédition du tableau d'amortissement	Gratuit
Attestation d'intérêts ou de prêt	19,00 €
Délivrance d'un décompte ⁽¹⁾	39,50 €
Frais de modulation et retour à taux fixe	15,00 € ⁽²⁾
Frais d'avenant :	
• renégociation de prêt immobilier	1,50 % ⁽³⁾
– minimum	900,00 €
• autre avenant de prêt immobilier ⁽⁴⁾	300,00 €
• crédit à la consommation	150,00 €
Actes de garanties :	
• constitution des actes	Contactez-nous
• frais de traitement de mainlevée :	
– hypothèque	300,00 €
– autres garanties selon la nature	de 70,00 € à 400,00 €
Assurance : selon contrats et options choisies	Contactez-nous

Engagements par signature sur la France	
Commission de risque périodique, taux annuel	1,00 à 3,00 % ⁽⁵⁾
• minimum de perception par acte, par relevé et par mois	12,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
• caution simple	60,00 €
• caution complexe	150,00 €
Frais d'avenant (modification et/ou prorogation)	50,00 €
Intervention relative à une mainlevée :	
• acte simple	45,00 €
• acte complexe	110,00 €
Frais de mise en jeu	115,00 €

Engagements par signature à l'International	Contactez-nous
---	----------------

(1) Gratuite pour les crédits immobiliers et les crédits à la consommation garantis par une hypothèque consentis à partir du 1er juillet 2016.
(2) Gratuit pour la modulation temporaire du "Prêt Immo CIC nouvelles Formes d'Emploi".
(3) Taux appliqué au capital restant dû.
(4) Gratuit en cas de résiliation/substitution de l'assurance des emprunteurs pour les prêts immobiliers soumis à l'art. L.313-11° du code de la consommation.
(5) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

SupTréso - Gestion des excédents de trésorerie, par an	13,00 €
Transfert de PEL, CEL (hors CIC et Crédit Mutuel Alliance Fédérale)	90,00 €
Transfert de PEP ⁽¹⁾ :	
• pourcentage des sommes gérées	2,00 %
• minimum	45,00 €
Transfert et clôture d'autres livrets	Gratuit
Tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans ⁽²⁾	30,00 €/an

Placements financiers

Transactions

Valeurs mobilières

Courtages ^(PLF)

Ordres saisis via Filbanque ⁽³⁾ (seuil minimal de 100,00 € pour les ordres d'achat)

Bourses France + Belgique et Pays-Bas	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)
• ordres inférieurs ou égaux à 2 000,00 €	0,50 % ^(*)	0,50 % ^(*)
• ordres supérieurs à 2 000,00 € ⁽⁴⁾ :		
– pour les 10 premiers ordres	0,50 % ^(*)	0,50 % ^(*)
– du 11 ^e au 20 ^e ordre	0,35 % ^(*)	0,35 % ^(*)
– à partir du 21 ^e ordre	0,25 % ^(*)	0,25 % ^(*)
Bourses étrangères ⁽⁵⁾	0,50 % ^(*)	0,50 % ^(*)
• minimum	30,00 € sur les comptes titres ordinaires	30,00 € sur les comptes titres ordinaires

Ordres saisis par la banque

	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)	Gestion Sous Mandat (GSM)
	0,80 % ^(*)	0,50 % ^(*)	0,50 % ^(*)
• minimum	30,00 € sur les comptes titres ordinaires pour toutes transactions hors Euronext ⁽⁵⁾		

Autres titres financiers ⁽⁶⁾ ^(PLF)

Frais de transaction sur OPC ⁽⁷⁾

Gestion Conseillée, Gestion Pilotée et Gestion Sous Mandat	Gratuit
Gestion Libre :	
• souscription :	
– monétaires	Gratuit
– obligataires	0,25 % ^(*)
– autres	0,50 % ^(*)
• rachat	Gratuit

Frais d'entrée sur EMTN/SCPI/FIP/FCPI

Valeurs non cotées sur un marché organisé

Compte titres ordinaire ou PEA ou PEA-PME : intégration ou cession, par ligne	1,20 % ^(*) avec un maximum de 75,00 €
---	--

(*) Commission proportionnelle au montant de l'opération.

(1) Sauf conditions contractuelles spécifiques.

(2) Dans la limite du solde créditeur du compte. Gratuit pour les moins de 18 ans et pour les livrets réglementés.

(3) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.

(4) Le comptage des ordres s'effectue sur 12 mois glissants.

(5) Liste des pays disponible à votre agence.

(6) La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre agence et sur www.cic.fr

(7) Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur.

(PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.

Placements financiers (suite)

Or

Achat ou vente, hors taxe fiscale et frais de port éventuel :			
• courtage ⁽¹⁾	0,70 % ^(*)	minimum	15,00 €
• commission de service	1,78 % ^(*)	minimum	17,00 €

Conservation

Droits de garde	Gratuit
-----------------	---------

Convention de compte-titres et de services

La convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal.

Frais semestriels sur l'en-cours ⁽²⁾	0,125 %
• minimum	12,50 €
• maximum	250,00 €

Gestion

Gestion Pilotée titres, par semestre ⁽³⁾	0,55 %
• minimum	15,00 €
Gestion Conseillée ou Gestion Sous Mandat	Contactez-nous
Mandat d'arbitrage en assurance-vie	Contactez-nous

Informations

Rédition Imprimé Fiscal Unique	22,00 €
Relevé de portefeuille Titres	Gratuit

Opérations liées à l'Épargne financière

Clôture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA ou PEA-PME	Gratuit
Transfert d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA ou PEA-PME hors CIC ou Crédit Mutuel ^(PLF) :	
• frais par ligne de titres cotés	15,00 €
• frais par ligne de titres non cotés	50,00 €
• maximum	150,00 €

L'ensemble des tarifs applicables aux titres et à la bourse est présenté dans la fiche zoom "Tarification Titres et Bourse" disponible sur la page "Tarifs" de www.cic.fr ou en agence auprès de votre conseiller.

(*) Commission proportionnelle au montant de l'opération.

(1) Tarif de notre courtier au 01/01/2026.

(2) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31/12 et au 30/06.

(3) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation des avoirs gérés au 31/12 et au 30/06.

(PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.

Assurances et Prévoyance

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :	
• Assur Carte - Cartes CIC, par an	26,00 €
• Assur Carte - Toutes banques, par an	31,00 €
Assurance Protection Juridique, à partir de, par an	82,62 €

Successions

Frais d'un dossier de succession :	
• si avoirs au jour du décès inférieurs ou égaux à 10 000,00 €	Gratuit
	1,00 % ⁽¹⁾
• si avoirs au jour du décès supérieurs à 10 000,00 €	maximum 1000,00 € ⁽²⁾
Service Assistance Démarches Décès	Gratuit

(1) GRATUIT pour les successions avec présence d'au moins un héritier en ligne directe descendante répondant aux critères d'exigibilité définis par la loi et pour les successions d'un défunt mineur.
(2) Dont 850,00 € maximum sur les avoirs bancaires, conformément à la réglementation.

Résoudre un litige

Pour toute demande portant sur la bonne exécution des contrats ou toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque, vous avez à disposition :

> Un numéro de téléphone dédié



> et des interlocuteurs privilégiés à contacter

• **votre agence CIC, en premier lieu**, via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face, ...) ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit, si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

• **le Service Relation Clientèle, en second lieu**,

• via le formulaire de réclamation en ligne sur www.cic.fr.
• ou par courrier au siège de votre banque CIC.

• **le Médiateur**, en tout état de cause, en cas de désaccord avec la réponse ou si aucune réponse ne vous a été apportée dans un délai de deux mois, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée :

• via son site internet www.lemediateur-cic.fr
• ou par courrier : Le Médiateur du CIC, 63 chemin Antoine Pardon – 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur www.cic.fr et sur les conditions générales de Banque.

Modification de la convention de compte

Tout projet de modification de la convention de compte de dépôt et/ou des autres produits et services est fourni sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. Si le Client refuse la modification proposée, il peut résilier sans frais la convention de compte et/ou des produits et services concernée(s) par la modification avant sa date d'entrée en vigueur. (Code Monétaire et Financier Article L 312-1-1 IV).

Informations

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque.

CIC - Crédit Industriel et Commercial

Société anonyme au capital de 611 858 064 €
6 avenue de Provence - 75009 Paris
RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723

Banque CIC Est

Société anonyme au capital de 225 000 000 €
31 rue Jean Wenger-Valentin - 67000 Strasbourg
RCS Strasbourg 754 800 712 - N° ORIAS : 07 026 287

Banque CIC Nord-Ouest

Société anonyme au capital de 230 294 872 €
33 avenue Le Corbusier - 59000 Lille
RCS Lille Métropole B 455 502 096 - N° ORIAS : 07 008 437

Banque CIC Ouest

Société anonyme au capital de 86 998 832 €
2 avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1
RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480

Lyonnaise de Banque

Société anonyme au capital de 290 568 363 €
8 rue de la République - 69001 Lyon
RCS Lyon 954 507 976 - N° ORIAS : 07 022 698

Banque CIC Sud-Ouest

Société anonyme au capital de 258 498 240 €
20 Quai des Chartrons - 33000 Bordeaux
RCS Bordeaux 456 204 809 - N° ORIAS : 07 027 272

Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - Pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance (www.orias.fr) - Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès d'ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des Assurances distribué(s) sous la marque CIC Assurances.

Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF - SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES SAS au capital de 161 215 200 €. Siège social : 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis RCS BOBIGNY 915166045.

Marie-
Hélène
DECLOITRE

Signature numérique
de Marie-Hélène
DECLOITRE
Date : 2025.09.04
10:11:51 +02'00'

www.cic.fr



FR231850_01YPGK



Réf. : 442533 - 01/2026 - Crédit photo : © Adobe Stock



LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Tarification Titres et Bourse

Clientèle réseau grand public

(Conditions appliquées au 1er janvier 2026)

Les prix affichés incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Ce qu'il faut savoir . . .

Une facturation claire et adaptée

Pour vous permettre de gérer au mieux vos opérations sur instruments financiers et de passer vos ordres de bourse dans les meilleures conditions possibles, le CIC vous informe du coût des produits et services qui vous sont proposés.

La tarification présentée s'applique aux comptes-titres ordinaires et aux Plan d'Épargne en Actions (PEA)/Plan d'Épargne en Actions destinés au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PEA-PME).

Afin de faciliter votre lecture, nous vous présentons des exemples chiffrés en dernières pages.

Frais liés au service fourni

■ Frais liés à la détention d'un PEA/PEA-PME ou d'un compte-titres (Droits de Garde et Frais de tenue de compte)

Droits de garde : il s'agit de frais appliqués pour rémunérer le service de conservation des titres.

Frais de tenue de compte : il s'agit de frais prélevés au titre du service de gestion administrative du compte-titres ou du PEA / PEA-PME.

<i>Droits de garde</i>	<i>Inclus dans les frais de Convention de compte - titres et services</i>
<i>Frais de tenue de compte</i>	<i>Inclus dans les frais de Convention de compte - titres et services</i>

■ Frais relatifs à l'ouverture ou la clôture d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA/PEA-PME

<i>Frais d'ouverture ou de clôture</i>	<i>Gratuit</i>
--	----------------

■ Frais relatifs à la Convention de compte-titres et de services

La Convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal :

- Un conseiller dédié en Agence.
- Le site de banque à distance accessible par le web et par l'application mobile ⁽¹⁾.
- L'assistance de plateformes dédiées et accessibles du centre de métiers titres expert.

La banque à distance (web et application mobile), via un accès sécurisé, permet :

- Un accès aux pages dédiées à vos portefeuilles (valorisation, passage d'ordres, fiscalité, réponse aux opérations sur titres, participation à certaines introductions) ainsi qu'aux informations marchés (indices, palmarès, dépêches...).
- Un accès à des informations de qualité sur les marchés financiers via les dépêches, les fiches valeurs, un calendrier des opérations sur titres - OST, l'accès au « screener » ⁽²⁾ permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.
- Un accès aux cotations en temps réel pour les valeurs sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam).
- La mise en place gratuite d'alertes sur les cours (notifications, mails ou SMS) pour une gestion dynamique de votre portefeuille en toute autonomie.
- La création d'une liste de valeurs préférées pour un suivi facilité de vos valeurs.
- Le vote en ligne à certaines assemblées générales de société cotées.
- Un accès à une sélection d'organismes de placement collectif - OPC internes et externes au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Un parcours digital spécifique pour l'achat et la vente de valeurs non cotées.

Dans le cadre du rendez-vous annuel avec votre conseiller dédié, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé sur des produits ou des allocations sélectionnées en fonction de votre profil investisseur.

Les frais de la Convention de compte-titres et de services sont perçus tous les semestres selon la composition du compte-titres, du PEA ou du PEA-PME et sont calculés sur les seuls encours de titres détenus en fin de semestre précédent (30/06 ou 31/12). Ces frais ne sont pas déductibles du montant imposable de vos revenus mobiliers.

Frais de Convention de compte-titres et de services	
Clients	Frais semestriels
	<i>Commission proportionnelle à l'encours du portefeuille</i>
<i>Personne physique</i>	<i>0,125% (Minimum de 12,50 € - Maximum de 250€)</i>
<i>Personne morale</i>	<i>0,0625% (Minimum de 25 €- Maximum de 150€)</i>

(1) Dans le cadre de votre service de banque en ligne Filbanque et sous réserve du téléchargement de l'application mobile gratuite CIC. La souscription à des services de banque à distance, accessibles via internet, n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet.

(2) Outil de sélection de valeur permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.

■ Frais relatifs aux transactions

➤ Titres négociables et produits de bourse (actions, obligations, bons, droits, warrants, turbo...)

	Gestion libre	Gestion Conseillée ³	Gestion Sous Mandat ⁴
Frais de transaction sur PEA et compte-titres ordinaire			
<u>Ordres passés au guichet (Euronext⁵ et hors Euronext⁶)</u> <i>Commission proportionnelle au montant de la transaction avec une perception minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire hors Euronext</i>	0,80%	0,50%	0,50% (Ordres passés par gérant)
<u>Ordres passés via la banque à distance</u> Ordres Bourse Euronext - Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits) ■ Fidélité bourse À partir du 11ème ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants À partir du 21ème ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur les frais de Bourse Euronext appliquée au 2^{ème} ordre passé sur une même valeur suite à un achat-vente dans la journée et portant sur une même quantité de titres Ordres Bourse hors Euronext <i>Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits) avec une perception minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire</i>	0,50% 0,35% 0,25% 0,50%	0,50% 0,35% 0,25% 0,50%	Non concerné
Dates de valeur Euronext applicable à l'ordre de bourse - Achat, vente et vendu/acheté de titres au comptant	J		
Dates de valeur applicable à l'ordre de bourse hors Euronext - Achat/vente de titres au comptant	J + 2 à J + 5 (en fonction du pays de négociation)		

³La Gestion Conseillée consiste à bénéficier de conseils en investissement d'un professionnel dédié, en matière d'allocation d'actifs, de sélection de fonds, d'achat-vente de titres vifs.

⁴La Gestion sous Mandat consiste à confier à un professionnel des marchés financiers le soin de gérer à votre place votre portefeuille-titres.

⁵Euronext inclut les places de cotation de (Paris, Bruxelles et Amsterdam). ⁶Hors Euronext inclut les places de cotation suivantes : Allemagne, Angleterre, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, États-Unis.

⁶Hors Euronext inclut les places de cotation suivantes : Allemagne, Angleterre, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, États-Unis.

➤ **Obligations et titres de créances négociables – réservé à la Gestion conseillée / Gestion Sous Mandat**

Durée Inférieure à 2 ans	0,05% du montant net
Entre 2 et 5 ans	0,10% du montant net
Entre 5 et 10 ans	0,30% du montant net
Supérieure à 10 ans	0,50% du montant net

➤ **OPC – Organisme de Placement Collectif**

	OPC Groupe et externes	
	Gestion libre	Gestion Conseillée / Gestion Sous Mandat/ Gestion pilotée ⁷
Frais d'entrée et de sortie	Gratuit Hors frais acquis à l'OPC indiqués dans le document d'informations clés	
Frais de transaction à l'achat uniquement <i>Commission proportionnelle au montant de la transaction</i>		
OPC monétaires	Gratuit	Gratuit
OPC obligataires	0,25%	Gratuit
OPC autres	0,50%	Gratuit
Service d'Investissements automatiques sur OPC	0,25%	Non concerné

⁷La Gestion Pilotée Titres est un service qui consiste à déléguer la gestion de votre portefeuille-titres, investi exclusivement en OPC.

➤ **EMTN – Euro Medium Term Note**

	EMTN Groupe	EMTN externes (hors Groupe)
<i>Droits d'entrée</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Se référer au Document d'Information Clé et à la brochure commerciale de l'EMTN</i>
<i>Frais de transaction (pour toute prise d'ordre)</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Idem frais opération de bourse classique (voir tableau des titres négociables et produits de bourse)</i>
<i>Frais de sortie anticipée</i>	<i>Se référer au Document d'Information Clé et à la brochure commerciale de l'EMTN</i>	

➤ OST – Opérations sur Titres

Inclus dans les frais de convention de compte et services.

Quelques exemples d'opérations dont le traitement est inclus dans les frais de convention de compte titres et de services :

- Coupons
- Paiement de dividendes en actions (PDA)
- Versement de coupons sur valeurs étrangères
- Offre publique d'Achat (OPA – hors frais de bourse si nécessaire) / Offre publique d'échange (OPE)
- Augmentations de capital
- Attribution gratuite
- Échange / fusion / Division
- Souscription publique
- Remboursement d'obligations en actions
- Liquidation
- Introduction en bourse
- Emprunt
- Mise au nominatif
- Restitution d'impôts sur dividende de source étrangère
- Exercice de bons

■ Frais de change

Les ordres transmis sur des places étrangères et en devises, seront soumis à une commission de change en vigueur au moment de l'opération (en cas de règlement espèces en euros) et des frais supplémentaires propres à chaque marché peuvent s'ajouter aux frais de transaction ainsi qu'aux impôts et taxes éventuels. Les frais vous seront communiqués dans le devis de frais avant le passage d'ordre.

■ Autres opérations liées à l'Épargne Financière

Frais sur opérations	
<i>Transfert sortant d'un PEA/ PEA PME/ comptes-titres hors Crédit Mutuel ou CIC</i>	
– Frais par ligne de titres cotés transférés	15€
– Frais par ligne de titres non cotés transférés	50€
– Avec un maximum de perception par PEA/ PEA PME/ compte-titres	150€
Frais de recherches titres ou frais de réédition d'imprimé fiscal unique	30€
Intégration ou cession de titres ou valeurs non cotés en PEA/ PEA PME/ compte-titres, par ligne	1,20% de la valeur de la ligne avec un maximum de perception de 75€
Frais de commission sur les opérations « or »	
Certains frais complémentaires peuvent être facturés :	<i>Courtage : 0,70% du montant de l'opération – avec un minimum de perception de 15€</i> <i>Commission de service : 1,78% du montant de l'opération – avec un minimum de perception de 17€</i> <i>Retours/retraits et transferts de matières détenues auprès des sociétés de transport de fonds - avec un minimum de perception de 72€</i> <i>Conditionnements spécifiques pour les pièces - avec un minimum de perception de 9 €</i> <i>Production de nouveaux certificats sur lingots et lingotins (80€)</i>
Taxe sur les transactions financières (TTF) ⁸	
À noter : cette taxe vise certaines transactions financières. Elle a été mise en place par les pouvoirs publics. La Banque collecte cette taxe, elle n'est pas bénéficiaire de celle-ci. .	0,40% du montant de la transaction

⁸Cette taxe s'applique sur les achats d'actions au comptant des sociétés Françaises présentant une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'euros.

Frais indirects (gestionnaire/émetteur) liés aux produits financiers

Certaines valeurs génèrent des frais spécifiques liés à l'instrument financier (frais de gestion, frais d'entrée/sortie, coûts liés à la transaction, commission de surperformance, etc.)

	Parts sociales	Titres négociables en bourse (actions, obligations, bons, droits)	Produits de bourse (warrants, turbo...)	OPC	EMTN structurés Groupe
Frais de gestion (frais récurrents)	Non Concerné	Non concerné	Non concerné	Ces frais annuels sont inclus dans le calcul de la valeur liquidative du fonds et sont déduits de la performance affichée. Ils rémunèrent la Société de Gestion.	En fonction du sous-jacent, des frais de gestion peuvent s'appliquer
Autres frais spécifiques	Non concerné	Non concerné	Frais unique – Droit d'entrée/sortie ⁹	L'ensemble des frais sont consultables sur le document d'informations clés disponible sur le site internet cic.fr (OPC Groupes)	EMTN Groupe : frais uniques à l'émission ¹⁰

⁹Ces frais sont inclus dans le cours d'achat ou de vente.

¹⁰Ces frais sont déjà intégrés dans le prix au moment de la souscription. Ils comprennent, entre autres, les frais de structuration, de distribution, juridiques, ainsi que ceux liés à la couverture et ceux inhérents à l'utilisation d'indices.

Les rétrocessions

Lorsqu'un OPC ou un titre de créance (EMTN par exemple) est couvert par un accord de commercialisation, la Banque peut percevoir des rétrocessions de commissions de la part de la société de gestion ou de l'émetteur de l'instrument financier sans charge supplémentaire directe pour le souscripteur. Le montant des rétrocessions versées diffère selon le placement. Les frais seront communiqués dans le devis de frais au moment du passage d'ordre et indiqués sur le relevé de frais annuel.

Illustration des frais appliqués sur des exemples de portefeuilles titres sur la base d'une durée de détention de 1 an

1^{ère} hypothèse : Faible activité sur les marchés financiers : détention d'OPC

Client personne physique d'une agence Grand Public détenant un compte-titres de 10 000€ composé de :

- 10 000€ investis par exemple sur les OPC Actions CM-AM EUROPE VALUE (FR0000991770) et CM-AM EUROPE GROWTH RC (FR0010037341) à parts égales (soit 9 950,24€ investis).

Sur ce compte-titres, les 2 ordres de souscription sur les OPC sont exécutés annuellement.

Nos frais	
Frais de transaction sur OPC ⁽¹¹⁾	49,76€ (0,5% des montants investis pour les deux OPC)
Les frais sont inclus dans le montant de l'investissement	Pour chaque OPC : 4 975,12€ x 0,5% = 24,88€
Frais de Convention de compte-titres et de services ⁽¹²⁾	25€
Frais indirects liés aux produits	
	OPC Groupe (Ces frais sont compris dans la valeur liquidative du fonds % appliqué sur le montant net investi)
	€
Frais liés à l'instrument financier	169,14

¹¹ Le pourcentage appliqué peut être différent selon l'OPC.

¹² Frais proportionnels à l'encours par compte-titres.

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 10 000€)
Total des frais liés au service fourni	74,76	0,75
Total des frais indirects liés aux produits	169,14	1,69
TOTAL des frais	243,90	2,44
Dont rétrocession	124,38	1,24

2^{ème} hypothèse : activité moyenne sur les marchés financiers

Client Personne Physique du guichet Grand Public investissant 20 000€ sur un compte-titres de composé de :

- 10 000€ d'OPC investis par exemple sur l'OPC CM-AM EUROPE GROWTH RC (FR0010037341) (soit 9 950,25€ investis).
- 10 000€ investis en actions (non soumis à Taxe sur les Transactions Financières - TTF)

Sur ce compte-titres, 1 ordre de souscription sur l'OPC et 2 ordres d'achat sur des actions Euronext de 5 000€ sont exécutés dans l'année depuis la banque à distance sur le site creditmutuel.fr en l'absence d'un conseil préalable délivré par son conseiller.

Frais liés aux services		
Frais de Convention de compte-titres et de service ¹³	49,88€ $19\,950,25 \times 0,25\% = 49,88\text{€}$	
	OPC groupe	Actions
	€	€
Frais de transaction ¹⁴⁻¹⁵	49,75€ $(9\,950,25\text{€ investis} \times 0,5\% = 49,75\text{€})$ Les frais sont inclus dans le montant de l'investissement.	50,00€ $(10\,000 \times 0,50\%)$ Les frais s'ajoutent au montant investi.
TOTAL des frais Liés aux services	149,63€ $(49,88\text{€}+49,75\text{€}+50,00\text{€})$	

¹³ Frais proportionnels à l'encours par compte titres, hors compte espèces.¹⁴ Le pourcentage appliqué peut être différents selon l'OPC.

¹⁵ Pour l'ordre d'achat sur Euronext, le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet

Frais indirects liés aux produits		
	OPC Groupe (Ces frais sont inclus et ils réduisent la valeur liquidative du fonds. % appliqué sur le montant net investi)	Actions
	€	€
Frais liés à l'instrument financier	162,19€ 9 950,25 x1,63% = 162,19€	Non concerné
Dont rétrocession	9 950,25 x 0,00% = 0,00€	
Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 20 000€)
Total des frais liés au service fourni ¹⁶	149,63	0,75
Total des frais indirects liés aux produits	162,19	0,81
Dont rétrocession	0,00	0,00
TOTAL des frais	311,82	1,56

¹⁶ Le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet CIC.

3^{ème} hypothèse : activité soutenue sur les marchés financiers

Client Personne Physique du guichet Grand Public détenant un compte-titres de 50 000€ investis en actions sur 5 valeurs Euronext.

Sur ce compte-titres, 20 ordres de 2 500€ sont exécutés sur l'année sur les valeurs Euronext (non soumis à la taxe sur les transactions financières TTF) depuis la banque à distance sur le site internet cic.fr.

Frais lié aux services	
Frais unique ou frais d'entrée	Non concerné
Frais de Convention compte-titres et de services ¹⁷	125,00€ $50\,000 \times 0,25\% = 125,00\text{€}$
Frais de transaction ¹⁸	Total des opérations réalisées
10 premiers ordres	125,00€ (25 000€ x 0,50%)
10 suivants	87,50€ (25 000€ x 0,35%)
Les frais s'ajoutent au montant investi	212,50€ (125,00€ + 87,50€)

¹⁷ Frais proportionnels à l'encours et par compte-titres, hors compte espèces.

¹⁸ Le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet CIC.

Frais indirects liés aux produits	
	Actions
	€
Frais liés à l'instrument financier	Non concerné

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 50 000€)
Total des frais liés au service fourni	337,50	0,68
Total des frais indirects liés aux produits	Néant	Néant
Dont rétrocession	Non concerné	Non concerné
TOTAL des frais	337,50	0,68

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller pour en savoir plus.

Nos conseillers sont à votre disposition pour répondre à vos questions relatives à la tarification, vous recevoir pour un bilan épargne, étudier des services adaptés à vos besoins comme par exemple des offres de gestion (Gestion Sous Mandat ou Gestion Pilotée Titres) et de conseil (Gestion Conseillée), avec une tarification spécifique.

Autres informations précontractuelles

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, aucune rémunération ne sera servie.

Vous pouvez demander à tout moment la clôture de votre contrat en adressant un courrier à la Banque. La rémunération sera alors calculée selon la réglementation applicable au produit.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : CIC 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- à votre agence, dans un premier temps.
- au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.
- pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet www.lemediateur-cic.fr ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur www.cic.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Crédit Industriel et Commercial – Société anonyme au capital de 611 858 064 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris – RCS Paris 542 016 381 -N° ORIAS : 07 025 723, société holding agissant tant pour son compte que pour le compte des banques • Banque Transatlantique • Banque CIC Nord Ouest • Banque CIC Ouest • Banque CIC Est • Lyonnaise de Banque • Banque CIC Sud Ouest.





LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

OPERATIONS CARTES EN DEVISES

**Frais de conversion en euro, exprimés en marge de pourcentage, sur les taux de référence de la Banque Centrale Européenne (BCE)
Marges en vigueur au 01/01/2026**

Ce qu'il faut savoir ...

PRINCIPE

Vous réalisez une opération de paiement ou de retrait avec votre carte bancaire internationale dans une devise de l'Espace Économique Européen autre que l'euro. Pour être imputé sur votre compte en euro, le montant de cette opération est converti en euro dans le circuit interbancaire de votre carte internationale, Mastercard ou Visa.

Certains commerçants ou distributeurs de monnaie peuvent également vous proposer un service de conversion qui vous permettra de régler cette opération directement en euros, selon un taux de change qui sera indiqué au point de vente ou au distributeur.

Afin de vous permettre de comparer les frais de conversion selon que vous effectuerez votre opération dans la devise locale ou directement en euros, votre banque vous communique les frais de conversion monétaire qui seront appliqués si vous réalisez l'opération dans la devise locale.

Ces frais sont exprimés en marge de pourcentage entre les taux appliqués par Visa et Mastercard et les taux de change de référence publiés par la Banque Centrale Européenne (BCE). Ils peuvent être différents de ceux réellement appliqués à vos opérations de paiement car Mastercard et Visa effectuent la conversion au taux de change au moment du traitement, qui pourra être différent de celui où les opérations ont été effectuées.

Le taux de change appliqué sera celui de la BCE, augmenté de la marge appliquée par les réseaux. Les taux indiqués ci-dessous sont donnés sur la base de l'historique des taux de référence de Mastercard et Visa connus.

TABLEAU DES MARGES

	Devise	Visa	Mastercard
CHF	Franc suisse	0,34055 %	0,21508 %
DKK	Couronne danoise	0,03934 %	0,11923 %
HUF	Forint hongrois	1,18913 %	1,09308 %
PLN	Zloty polonais	0,57065 %	0,67514 %
CZK	Couronne tchèque	0,95508 %	1,23328 %
SEK	Couronne suédoise	0,65952 %	0,80263 %
NOK	Couronne norvégienne	1,96731 %	2,31291 %
RON	Leu roumain	0,13187 %	0,27358 %
ISK	Couronne islandaise	1,14274 %	0,73491 %

ENVOI D'UNE NOTIFICATION

Lorsque vous réalisez une opération de paiement ou de retrait avec votre carte bancaire internationale, dans une devise de l'Espace Économique Européen autre que l'euro, une notification vous sera transmise, par email ou par SMS, avec le message suivant :

« *Opération en devise : le taux de change est le taux publié par la BCE, augmenté de la marge appliquée par Mastercard ou Visa : marge = XX,XXXX %* »

La marge indiquée correspond aux frais de conversion, exprimés en marge de pourcentage, entre les taux appliqués par Mastercard ou Visa et les taux de change de référence publiés par la Banque Centrale Européenne (BCE).

À noter : vous pourrez être facturé(e) d'éventuels coûts liés à ces notifications électroniques à l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur de téléphonie mobile.

Cette notification ne sera pas transmise dans les cas suivants :

- ***une opération a déjà été réalisée avec la même carte dans la même devise au cours du même mois,***
- ***l'opération est effectuée avec une carte de paiement professionnelle,***
- ***vous avez manifesté votre choix de ne pas la recevoir.***

CHOIX AUTOUR DE LA NOTIFICATION

Sur simple demande à votre conseiller, vous pouvez modifier le moyen par lequel vous souhaitez être informé, ou décider de ne pas recevoir la notification relative au coût de la conversion monétaire.

Les informations relatives au coût de la conversion monétaire exprimé en marge de pourcentage sur les derniers taux de change de référence disponibles émis par la BCE, peuvent être consultées à tout moment sur le site internet du CIC : [Opérations bancaires : tarifs | CIC](#)





LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Tarifs spécifiques des cartes en devises

Ce qu'il faut savoir ...

Ces tarifs s'appliquent à une carte internationale de paiement et retrait CIC associée à un compte dans une des devises suivantes : Franc Suisse (CHF), Dollar États-Unis (USD), Dollar Canadien (CAD), Livre Sterling (GBP).

Ils complètent le Recueil des prix des principaux produits et services, applicable au 01/01/2026.

COTISATIONS

	CB Mastercard ⁽¹⁾	CB Mastercard Gold ⁽¹⁾	CB Mastercard Business Executive ⁽¹⁾
Devises disponibles	CAD, CHF, GBP, USD	CAD, CHF, GBP, USD	USD
Cotisation en dehors d'une offre groupée de services	55,00 €/an	140,00 €/an	145,00 €/an
Tarif de l'option dans un Contrat Personnel Global, Patrimoine Actif, Premium CIC, Cap Transat, Start Jeunes Actifs	2,29 €/mois	5,83 €/mois	nc
Tarif de l'option dans un Contrat Personnel Ajustable	4,58 €/mois	11,41 €/mois	nc

COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS

COMMISSIONS		RETRAITS D'ESPÈCES		PAIEMENTS		TOUTE OPÉRATION
Cartes en	Devise de l'opération	Pays de la devise ⁽²⁾ ou en France sur GAB CIC ou Crédit Mutuel	Autre pays ou en France, hors GAB CIC ou Crédit Mutuel	Pays de la devise ⁽²⁾	Autre pays	Maximum de perception, par opération
CHF	en CHF	Gratuit	5 CHF + 2,90%	Gratuit	0,40CHF + 2,50%	13 CHF
	autres devises	5 CHF + 2,90%		0,40CHF + 2,50%		
USD	en USD	Gratuit	4,5 USD + 2,90%	Gratuit	0,40USD + 2,50%	12 USD
	autres devises	4,5 USD + 2,90%		0,40USD + 2,50%		
CAD	en CAD	Gratuit	4,5 CAD + 2,90%	Gratuit	0,50CAD + 2,50%	12 CAD
	autres devises	4,5 CAD + 2,90%		0,50CAD + 2,50%		
GBP	en GBP	Gratuit	2,3 GBP + 2,90%	Gratuit	0,30GBP + 2,50%	6 GBP
	autres devises	2,3 GBP + 2,90%		0,30GBP + 2,50%		

(1) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat). Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

(2) "Pays de la devise" : carte en CHF : Suisse, carte en USD : USA, carte en CAD : Canada, carte en GBP : Grande Bretagne.

LE CONSEIL DU CIC

Profitez de votre banque en toute tranquillité avec le Contrat Personnel Global

Souscrivez-votre carte dans le cadre d'une offre groupée de services Contrat Personnel Global qui réunit par exemple :

Votre compte courant.

Assur-Carte qui couvre la perte ou le vol de vos moyens de paiement, ainsi que les frais engagés pour la reconstitution de vos pièces d'identité ou le remplacement des clés et télécommandes perdues ou volées simultanément. Avec Assurance du Quotidien vous disposez par exemple d'une garantie du meilleur prix qui rembourse la différence de prix pour un bien identique constaté dans les 30 jours suivant l'achat...

Filbanque, la banque en ligne 24h/24 sur le web et l'application mobile CIC.

Alerte CIC qui vous alerte par e-mail et/ou SMS des événements se produisant sur votre compte.

Et bien plus...

En cas de perte, de vol, d'utilisation frauduleuse de votre carte ou de ses données, ou si votre carte n'est pas restituée lors d'un retrait, faites immédiatement opposition :

- depuis la France : 03 88 39 85 78 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- depuis l'étranger : 00 33 88 39 85 78 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- depuis votre espace client Filbanque*, dans la rubrique « Cartes » / « Opposition carte ».

En cas de vol de votre carte, nous vous conseillons de déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. À l'étranger, contactez les autorités consulaires ou la police pour déclarer le vol.

** Dans le cadre de votre service de banque en ligne Filbanque et sous réserve du téléchargement de l'application mobile gratuite CIC. La souscription à des services de banque à distance, accessibles via internet, n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet.*

Autres informations précontractuelles

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment.

En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.

Le contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez y mettre fin à tout moment par courrier recommandé avec avis de réception adressé à la banque moyennant un préavis de 30 jours. La cotisation sera calculée prorata temporis.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par notre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

-à votre agence, dans un premier temps.

-au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.

-pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet : www.lemediateur-cic.fr ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur www.cic.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Crédit Industriel et Commercial – Société anonyme au capital de 611 858 064 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris – RCS Paris 542 016 381 -N° ORIAS : 07 025 723, société holding agissant tant pour son compte que pour le compte des banques • Banque Transatlantique • Banque CIC Nord Ouest • Banque CIC Ouest • Banque CIC Est • Lyonnaise de Banque • Banque CIC Sud Ouest.

